



341, chemin Bruce Dunham (Qc) J0E 1M0

(450)295-2034

Mémoire présenté à monsieur Pronovost

Président de la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec et les commissaires de cette commission.

L'association des vignerons du Québec (AVQ) regroupe, bon an mal an, environ 40 producteurs artisans dans un domaine en pleine expansion et pour lequel l'engouement est grandissant (plusieurs vignobles en démarrage). Nous sommes donc heureux de pouvoir vous faire part de nos commentaires concernant la vision que nous avons de notre industrie ainsi que de son avenir.

Besoins alimentaires de la population

Le marché de la consommation québécoise de vin indique qu'environ 170 000 000 de bouteilles de vin venant d'ailleurs qu'au Québec, sont achetées par la Société des alcools du Québec (SAQ). Alors que le nombre de bouteilles de vin produit au Québec et achetée par la SAQ est d'environ 150 000 bouteilles sur une production annuelle totale d'environ 1 000 000. On voit donc clairement que le marché interne est disponible et représente une opportunité de croissance économique importante pour les producteurs québécois. Nous considérons que ce marché nous revient de droit comme partout ailleurs dans le monde. De plus, l'achat par la SAQ de vin d'ailleurs que le Québec équivaut à l'exportation de nos capitaux sans aucune contre-partie pour le Québec. L'achat de vin québécois équilibrerait la balance économique.

Production agricole

L'importance des investissements en capitalisation pour démarrer une entreprise est cruciale. En cela, le secteur vini-viticole ne fait pas exception aux autres secteurs agricoles. À court et moyen terme, les petites fermes doivent se spécialiser dans de nouveaux créneaux ou mourir. La vini-viticulture est un modèle de ferme à dimension humaine et familiale avec un marché interne déjà existant, soit 170 M de bouteilles de vin acheté par le réseau de la SAQ. Dans ce contexte, le gouvernement doit jouer un rôle de déclencheur par un investissement majeur de type «Big Push» car les mécanismes actuels de mise en marché collective des produits agricoles ne nous permettent pas de répondre rapidement ni adéquatement aux besoins des marchés québécois, canadiens ou internationaux. L'objectif premier du gouvernement doit être de réorienter son soutien financier en investissant et développant des marchés et productions à grand potentiel où la demande interne est non-satisfaite par les producteurs québécois.

Actuellement, les programmes de stabilisation du revenu ne répondent pas aux attentes de l'AVQ. En effet, les programmes ne considèrent que la valeur du raisin produit comme base de stabilisation. Le produit agricole transformé mis sur le marché par le vigneron québécois est le vin. Nous considérons donc que le produit fini mis en marché, soit le vin, devrait être la base des

calculs des programmes. D'ailleurs, ces programmes considèrent à juste titre le produit fini des acériculteurs, le sirop d'érable, et non pas l'eau d'érable qui est récoltée. L'AVQ considère donc que seule la production de vin provenant de la transformation du raisin produit à la propriété devrait être considérée dans un programme de stabilisation. Une mesure de contrôle pour éviter que les producteurs de vin détenant un permis industriel ne bénéficient des mêmes conditions fiscales ou autres que les producteurs artisans pourrait être considérée dans ce contexte.

Transformation alimentaire

Une des forces sur le marché québécois, que les producteurs aimeraient bien utiliser de façon plus flexible, est le réseau de la SAQ; un formidable réseau se rendant dans toutes les régions du Québec. L'économie locale s'en trouverait plus solide et les transformateurs peuvent compétitionner avec un produit unique : le vin de glace. Le défi climatique québécois est une force pour ce type de produit mais aussi une part élevée dans le coût de production des autres types de vins (blanc, rouge et rosé). Les coûts associés à la main d'œuvre québécoise par rapport aux coûts de celle des pays en voie d'émergence sont, eux, liés aux conditions d'employabilité que les pays en émergence dans le monde n'assument pas. Il n'y a aucune université ou collège dispensant des cours menant à un diplôme québécois spécialisé dans la vini-viticulture. C'est pourquoi l'actionnaire unique de la SAQ, le gouvernement du Québec, doit imposer un plan d'action visant l'atteinte d'objectifs clairs quant au pourcentage de vin québécois vendu par le réseau de distribution de la SAQ (propos tirés du rapport de Vérificateur général du Québec, 2007). Il doit aussi revoir les contraintes légales et financières liées à notre type de productions, entre autres, considérer les coopératives ou les boutiques pour des produits locaux ou du terroir, ce qui créerait un réseau de distribution complémentaire. Le vin de glace est un créneau à développer tant sur le marché externe qu'interne. Il faut donc répéter que le gouvernement doit investir une fois mais de façon majeur (Big Push), faire la promotion de nos produits de niche, former le personnel de la SAQ à nos produits, etc.

Distribution des produits alimentaires

L'information essentielle à donner aux consommateurs, mais qui devra être adaptée au contexte québécois, répondra à ces préoccupations avec l'application de la norme nationale sur les vins qui devrait entrer en vigueur partout au Canada dès 2007.

La promotion de nos produits par le biais des hôtels, restaurants et institutions (HRI) devrait aller de soi. Leur rôle est important et peut se faire aisément en misant sur le goût du terroir, la découverte, et pour chaque région du Québec. Soyons créatifs. **Nos institutions publiques doivent donner la première place aux produits québécois.** Il est temps d'arrêter de nous regarder le nombril afin de recréer le miracle économique dans le domaine du vin qui a été réalisé ailleurs comme en Californie, Ontario et en Colombie-Britannique.

Commerce extérieur

Fonder une politique agricole et agroalimentaire sur l'exportation est une erreur d'État. De plus, il est plus payant de transformer nos produits. Le marché interne, lui, est occupé à plus de 99.9% par des produits importés ou faits à partir de produits importés. L'AVQ demande au gouvernement de mettre en place un plan d'action pour nous permettre de prendre en main notre marché local. En somme, il faut *être maître chez nous* avant de penser à développer des marchés extérieurs.

Dans le domaine des vins, les ententes internationales de commerce ne s'appliquent pas aux vins québécois parce qu'ils ne sont pas des produits similaires à ce qui se produit ailleurs. Nos vins sont typiques, distincts et UNIQUES. Le gouvernement du Québec peut donc apporter toute l'aide financière qu'il veut.

Ressources humaines

Si l'agriculture veut s'assurer d'attirer des jeunes dans des programmes de formation, elle doit être en mesure d'offrir des opportunités de carrière intéressantes et des salaires compétitifs. Elle doit offrir également un salaire proportionnel aux heures et aux capitaux investis. Si ces réalités ne sont pas prises en compte, l'agriculture s'en va dans un cul de sac. La formation dans le domaine de la viti-viticulture se fait sur le tas. Souvent, nous formons les conseillers. Le personnel des clubs conseils devraient avoir des conditions de travail favorisant la stabilité afin de permettre de bâtir sur les acquis. Dans le contexte actuel, la main d'œuvre étrangère est de plus en plus nécessaire. Que ce soit pour le travail des champs ou des immigrants déjà formés dans le domaine du vin. Puisque le domaine du vin est en pleine expansion et qu'elle a un potentiel de développement très intéressant, nous le répétons, l'AVQ tient à souligner que ses membres ont investi énormément d'efforts et d'argent avec un support presque inexistant de l'État. Bien qu'un grand bout de chemin est été parcouru (connaissance des cépages, R&D), il reste encore du travail à accomplir. **L'État doit investir massivement dans un domaine d'avenir même si cet investissement ne se produit qu'une seule fois.**

Agriculture, agroalimentaire et environnement

Certains types de cultures demandent peu de fertilisation. Ainsi en est-il de la vigne. En ce sens, favoriser des cultures moins exigeantes en terme d'apports réduit par le fait même les atteintes à la qualité des eaux de surfaces et souterraines provenant de la contamination diffuse.

En terme d'usage de pesticides, nous nous basons encore beaucoup sur les accréditations de produits et les recommandations de fréquences développées par le ministère ontarien de l'agriculture. Le développement d'une expertise québécoise et de système d'alerte est souhaitable. Il serait cependant illusoire de penser que la viticulture pourra se passer complètement des produits phytosanitaires. Plusieurs membres de l'AVQ sont également membres de clubs d'encadrement technique afin d'utiliser les produits phytosanitaires à bon escient et ainsi diminuer les impacts environnementaux. Le MAPAQ a aussi mis en place, récemment, un réseau d'avertissement phyto-sanitaire pour la vigne. Bonne initiative.

La disparition des boisés de ferme est, quant à elle, une problématique inquiétante qui menace directement la biodiversité. La Montérégie est particulièrement touchée. La culture de la vigne, contrairement aux grandes cultures peut survivre sur de petites parcelles et s'accommode de sols et de conditions topographiques qui ne sont pas favorables aux grandes cultures. Elle produit de fortes retombées économiques à l'hectare. En ce sens, il n'est pas nécessaire de déboiser pour augmenter les surface disponibles et ce même si les conditions du marché évoluaient de façon à favoriser une plus grande production de vin.

Dans un autre ordre d'idée, la problématique des odeurs préoccupe les membre de l'AVQ. La cohabitation de l'agrotourisme avec certaines activités agricoles peut s'avérer incompatible. Ainsi, plusieurs de nos membres sont aux prises avec un environnement repoussant les touristes, ce qui peut nuire à la rentabilité et à la pérennité de nos entreprises. En ce sens, l'AVQ souhaite

que la problématique des odeurs soit mieux encadrée et soit prise en compte dans le développement du territoire agricole.

Santé

Bien des agriculteurs doivent avoir des revenus provenant de l'extérieur de la ferme. Les heures travaillées ne sont pas comptées non plus que les jours par semaine. Les capitaux investis sont importants. Le rendement est dépendant des conditions climatiques. Les exigences gouvernementales ne tiennent pas compte de la grosseur de nos entreprises. Le nombre de formulaires, de contraintes, d'intervenants gouvernementaux dans les secteurs nous touchant semble toujours en croissance et consomment un temps précieux.. Ces conditions exigeantes entraînent un stress important et la viticulture ne fait pas exception. La réduction et la simplification des charges administratives et des exigences de toutes sortes est souhaitée. La mise en place de toute mesure permettant d'obtenir un revenu proportionnel à l'effort investi est également souhaitée.

Ruralité et développement régional

Le modèle actuel visant l'agriculture industrielle, l'agrandissement des fermes, la concentration de la production et des capitaux, exclue d'autres modèles d'agriculture qui nous semblent viables et soutenables. L'AVQ souhaite voir une diversification des modèles de production et d'occupation du territoire. Notamment, nous souhaitons que l'agriculture à échelle humaine et les fermes familiales soient considérées. Dans ce contexte, la viticulture et la production artisanale de vin est à notre avis une option à considérer. Elle favorise l'occupation du territoire. Elle demande une main d'œuvre importante à l'hectare cultivé. Elle favorise l'agrotourisme. Elle génère donc des emplois diversifiés en région. et favorise le maintien de services dans les villages.

Comme toutes les entreprises agricoles, la viti-viticulture demande d'importants investissements qui souvent ne rapportent pas proportionnellement à ces derniers. Il devient alors difficile pour la relève de trouver le financement nécessaire. On a malheureusement vu des vignobles s'éteindre avec la mort ou la retraite de leur fondateur. Tout programme d'aide de subvention à la capitalisation, de garantie de prêt permettant à la relève de s'établir serait le bienvenu. Le programme actuel (prime à l'établissement) ne répond pas à la réalité du secteur. On demande en effet d'être en mesure d'établir la rentabilité d'une ferme sur une période d'établissement relativement court alors que nous savons que les investissements sont majeurs et qu'une forte portion des agriculteurs doit travailler à l'extérieur pour générer des revenus complémentaires.

Quant à nos relations avec la CPTAQ, l'AVQ croit fermement qu'une certaine flexibilité permettrait un développement du territoire plus profitable pour notre collectivité et nos entreprises. Ainsi, plusieurs vigneronnes se sont vus refuser certains projets complémentaires au vignoble et visant à assurer la viabilité de l'entreprise et offrir à la clientèle agrotouristique des services connexes. Par exemple, l'implantation d'un restaurant visant à desservir la clientèle agrotouristique et la vente du vin, la transformation d'un silo en salle de dégustation, ou encore l'implantation d'une salle de réception. Des projets de construction d'une habitation sur le domaine pour loger le vigneron et sa famille ont également rencontré des difficultés

La gouvernance

L'AVQ a rencontré des difficultés dans le cadre des négociations visant l'implantation d'un système de qualité contrôlée (le VQA : Vitners Quality Alliance) par le biais de l'établissement de la norme nationale sur les vins. Les particularités climatiques du Québec restreignent

l'utilisation de certains cépages qui sont utilisés à travers le Canada. Le système retenu fait en sorte que les vins du Québec produits à partir des cépages qui sont cultivables ici ne pourront que se qualifier dans la catégorie intermédiaire sauf une variété (vidal), ce qui n'est pas vraiment acceptable pour la plupart des producteurs québécois. De plus, le cahier de charge rend ce système inabordable pour de petites entreprises (comme celles existant au Québec actuellement). Nous souhaitons donc un système de contrôle de qualité mieux adapté à la réalité québécoise; la problématique est bien connue de nos gouvernements successifs qui hésitent encore à mettre les moyens et les argents en place pour l'établissement de cette norme nationale.

Voilà une partie de notre réalité de vigneron québécois. Ces gens sont sincères et pleins d'espoir face à l'avenir. Merci de nous permettre d'exprimer publiquement nos préoccupations particulières. Nous désirons aussi vous souligner que pour toute autre question, l'AVQ peut vous faire parvenir différentes statistiques et documents légaux servant de base à ce mémoire.

Nadège Marion, Vignoble Les Trois Clochers
Administratrice, conseil d'administration

Pour

Jean-Pierre Bélisle, Vignoble de La Roche des Brises
Président, Association des vignerons du Québec

Dunham, le 20 juin 2007